



VILLE DE CHAMALIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2006

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille six, le quatorze du mois de décembre.

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 7 décembre 2006 et sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire.

Etaients présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, *Député Maire*, M. Alain BRESSON, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Roland LABERINE, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Agnès TOURNAIRE, M. Yves DOUSSET, *Adjoints*, M. Robert TABOUROT, M. Pierre EYRAUD, Melle Christiane CREON, Mme Michelle MORELLON, Mme Michelle COURTADON, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Françoise GATTO, M. René PARQUET, Mme Michelle WANTZ, M. Gérard AMBLARD, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, M. Stéphane THUEL, Mlle Marie HERGAT, M. Claude AUJAMES, M. Laurent LEDIEU, Mme Sophie BOBIER, Mme Fanny DUHOT, Mme Monique COURTADON, M. Jacques AUBRY, Mme Annick PERRIER D'HIER.

Absents excusés : M. Yves COGNAT (pouvoir à M. GISCARD d'ESTAING), Mme Michèle BARD (pouvoir à Mme TOURNAIRE), M. Jean-Claude DUCOUT (pouvoir à M. EYRAUD), Mme Yvette POMEL (pouvoir à Mme GATTO), Mme Cécile MONT (pouvoir à M. BRESSON).

Melle Marie HERGAT ayant été désignée Secrétaire de Séance.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2006.

ACCORD A L'UNANIMITE

NOTE GENERALE D'INFORMATIONS

Monsieur le Député-Maire présente la Note Générale d'Informations consacrée à :

- Conseil municipal des jeunes ;
- Jumelage Chamalières-Geretsried ;
- Aide humanitaire d'urgence, information sur l'affectation du don de la commune de Chamalières aux sinistrés du Liban ;
- La présentation des travaux réalisés : avenue Jean Jaurès, rue Ernest Renan, Square de Verdun, réfection de tapis de roulement par le Conseil Général, travaux gaz de France, équipements communautaires (bassin de stockage de la Voie Romaine, E.C.P. du Colombier), réaménagement quartier des cités Montjoly, collecte des déchets ménagers, réfection de différentes chaussées;

- Réaménagement des lignes de bus n s 13 et 5;
- EHPAD Les Savarounes ;
- Contrôle de la chambre régionale des comptes d'Auvergne ;
- Gestion active de la dette ;
- Renouvellement du contrat enfance ;
- Modification N° 17 du plan d'occupation des sols ;
- Convention musicale avec le Conseil Général ;
- Recensement de la population ;
- Opération « un colis pour un soldat de la paix » ;
- Les rendez-vous de fin et de début d'année.

BILANS ANNUELS

N° 1 : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz - Rapport d'activités 2005

Il est donné acte à M. le Député Maire de la présentation du rapport retraçant l'activité 2005 du SIEG.

ACCORD A L'UNANIMITE

ACQUISITIONS ET CESSIONS

N° 2 : Urbanisation des parcelles NORMAND - Secteur des Hauts de Chamalières

Autorisation donnée à M. le Député Maire de réaliser cette transaction portant sur des échanges de terrains, des évolutions de droits à construire. Cette transaction produira une recette de 33.028 € pour la commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 3 : Cession d'une propriété communale - 9, place des Sarrazins

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour la cession de la propriété communale sise, 9 place des Sarrazins, cadastrée AE 771, au prix de 175 000 euros.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 4 : Acquisition d'une propriété communale 30, avenue PASTEUR

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour l'acquisition de la propriété située 30 avenue Pasteur, cadastrée AH26 au prix de 80 000 €, plus 10 000 € de dédommagement, pour solliciter l'EPF/SMAF pour le portage et le financement de cette opération et pour demander à bénéficier de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

ACCORD A L'UNANIMITE

TRAVAUX

N° 5 : Réfection toiture de l'Hôtel de Ville - demande de subvention

Approbation du principe du projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville et acceptation du plan de financement suivant :

Autofinancement : 115 000 €

DGE : 45 000 €

Subvention du Conseil Général sollicitée : 40 000 €

ADEME : sollicitée

Total : 200 000 €

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale d'Equipement 2007, du Conseil Général du Puy-de-Dôme et auprès de l'ADEME au titre des opérations de maîtrise de l'énergie.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 6 : Aménagement de la rue du Sable d'Etampes - demande de subvention au titre de la DGE

Approbation du principe du projet d'aménagement de la rue du Sable d'Etampes pour un montant estimatif de 45.000 € et autorisation donnée à M. le Député Maire de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale d'Equipement.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 7 : Article 55 de la loi SRU

Définition des acquisitions réalisées en 2006 pour lesquelles la commune sollicite l'EPF/SMAF pour bénéficier des dispositions de l'article 55 de la loi SRU :

- Acquisition AL 439 d'un montant de 285.000 € (DCM du 22/06/06)
- Acquisition AH 26 d'un montant 80.000 € (DCM du 14/12/06)

ACCORD A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N° 8 : Fonction Publique Territoriale

Transformation d'un poste d'agent technique en poste de contrôleur territorial à compter du 1^{er} janvier 2007,

Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture en poste d'auxiliaire de puériculture chef au 1^{er} janvier 2007,

Transformation d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à 80 % en poste à 100 %,

Adaptation de postes existants d'agents des services techniques pour intégration statutaire d'agents ayant souscrits à des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'une année à savoir :

- Un poste existant vacant à 35 heures hebdomadaires transformé en poste à 33 heures de temps de travail conformément aux besoins du service au 13 février 2007,
- Un poste existant vacant à 22 H 30 transformé en poste hebdomadaire à 20 heures au 23 janvier 2007.

Transformation d'un poste d'assistante territoriale d'école maternelle à 92 % en poste à 100 % afin de permettre les formalités nécessaires pour l'instruction d'un dossier de demande de cessation progressive d'activité au 1^{er} janvier 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 9 : Fonction Publique Territoriale - Assistantes maternelles

Adaptation de la rémunération des assistantes maternelles communales au 1^{er} janvier 2007 intégrant les dispositions du décret du 29 mai 2006.

| | | |
|---|-----------------|--------------|
| SMIC au 1^{ER} JUILLET 2006 : 8,27 € | | |
| SMIC horaire minimum : 2,33 € | | |
| 283 – indemnité horaire principale | | 2,64 €/heure |
| 280 – indemnité d'attente | 70% x 2,33 € | 1,63 €/heure |
| 281 – indemnité d'absence | 50% x 2,33 € | 1,17 €/heure |
| 282 – indemnité de sujétion exceptionnelle | 0,14 x 8,27 € | 1,16 €/heure |
| 284 – indemnité d'entretien au 01/09/02 | | 10,70 €/jour |
| Indemnité d'heures majorées | 1,25 € x 2,33 € | 2,91 €/jour |

et modification du forfait hebdomadaire payé par les parents

| Forfait payé par les parents | Forfait assistantes maternelles |
|--|--|
| Si 5 jours/semaine → 21 jours/mois/11 mois | 21 jours/mois |
| Si 4 jours/semaine → 17 jours/mois/11 mois | 17 jours/mois |
| Forfait universitaire → 18 jours/mois/11 mois | 18 jours/mois |
| Forfait enseignant → 18 jours/mois/10 mois (si 5 jours/semaine) ^o | 18 jours/10 mois |

ACCORD A L'UNANIMITE

CONTRATS ET CONVENTIONS

N° 10 : Convention avec les occupants des immeubles de l'avenue PASTEUR pour leur relogement

Autorisation donnée à M. le Député Maire de conclure des conventions avec les locataires des immeubles sis 28, 30 et 34 avenue PASTEUR voués à la destruction afin de prendre en charge les frais de déménagement et de relogement jusqu'à concurrence de 1.500 € et ainsi qu'un mois de caution à la conclusion de leurs nouveaux baux.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 11 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux au Lycée SAINTE THECLE

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour signer l'avenant N° 1 pour la mise à disposition des équipements sportifs au Lycée Sainte Thècle. Cet avenant porte sur le coût du loyer qui passe de 11 € l'heure à 11,45 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

N° 12 : Subvention à l'association Carrefour des Arts

Attribution d'une subvention de 500 € pour aider le financement du XXII^{ème} salon *Carrefour des Arts* et exonération du règlement de la location de la salle.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 13 : Subvention à l'association Humanitaire « Ensemble »

Attribution d'une aide de 5 000 € à la Fédération Ensemble dans le cadre des actions de coopération durables de la commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 14 : Subvention à l'association Sport/Santé

Attribution d'une subvention de 100 € pour le soutien de l'activité de l'association Sport/Santé.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 15 : Subvention exceptionnelle au lutte-club de Chamalières

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Club de Lutte pour un déplacement à un tournoi à CUBA.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 16 : Subvention en faveur du TELETHON 2006

Don de 1 200 € au TELETHON de la Poste, équivalent au montant financier des colis habituellement remis aux Agents des Bureaux de poste de Chamalières.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 17 : Subvention à l'association GAIPAR

Attribution d'une subvention de 250 € afin de soutenir les activités de cette association Groupement d'Action pour l'Insertion et la Promotion des Aveugles et Amblyopes de la Région Auvergne.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 18 : Subvention au club d'échecs LA TOUR D'AUVERGNE

Attribution d'une subvention de 500 € pour le fonctionnement du club d'échecs en sus de la mise à disposition des équipements communaux du centre COURTY.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 19 : Subvention à l'Association Mouvement d'Art Contemporain

Autorisation donnée à M. Le Député Maire pour verser une aide complémentaire de 10 000 € à l'Association Mouvement d'Art Contemporain.

31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MME DUHOT).
MME TOURNAIRE, PRESIDENTE DE L'AMAC NE PREND PAS PART AU VOTE

N° 20 : Subvention complémentaire au C.C.A.S. et à la Caisse des Ecoles

Attribution d'une subvention de 17 000 € au C.C.A.S.
Attribution d'une subvention de 12 000 € à la Caisse des Ecoles ;

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 21 : Admissions en non valeur

Titres n° 1507/04, 1846/05, 1950/02, 1562/04, 1902/05 pour un total de 432 €

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 22 : Remboursement inscription école de musique

Autorisation pour émettre un titre de recette de 18,50 € à Mme BORIES et un titre de recette de 95 € à Mme AUBERT en remboursements d'inscriptions à l'école de musique.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 23 : Indemnisation de préjudices subis par des employés de la commune

Autorisation pour rembourser à M. MALPTIAS, agent communal, la réparation de ses lunettes pour un montant de 120,94 € et à Mme HABRANT, agent communal, la facture de pharmacie pour un montant de 8,70 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 24 : Budgétisation de la recette de provision en section d'investissement

Conformément aux nouvelles dispositions de l'instruction budgétaire M14, choix du conseil de budgétiser les provisions en section d'investissement

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 25 : Décisions modificatives - Crédits budgétaires

| | AUGMENTATION DE CREDITS | DIMINUTION DE CREDITS |
|-----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| BUDGET COMMUNAL | | |
| Dépenses de fonctionnement | 221.500 € | 221.500 € |
| Recettes de fonctionnement | 23.000 € | 23.000 € |
| Dépenses d'investissement | 231.200 € | 231.200 € |
| BUDGET EAU | | |
| fonctionnement | 12.600 € | 12.600 € |
| investissement | 5.200 € | 5.200 € |
| BUDGET STATIONNEMENT | | |
| fonctionnement | 41.060 € | 41.060 € |

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 26 : Non recouvrement de la redevance 2006 due par l'association GOLF PARTAGE

Retiré de l'ordre du jour

DIVERS

N° 27 : Aide municipale aux étudiants pour stage ou étude à l'étranger

Afin de tenir compte du développement des études à l'étranger, de la diversité des durées, et éventuellement de la destination choisie et pour permettre de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, adoption des dispositions suivantes :

L'aide n'est accordée qu'à des étudiants résidents CHAMALIERES (justificatif de domicile ou déclaration sur l'honneur de résidence chez ses parents) et une seule aide ne pourra être accordée par la commune durant le cursus universitaire, sauf cas exceptionnel étudié par la commission.

Stages à l'étranger dans le cadre des études :

- 100 € pour un stage d'une durée de 1 mois
- 200 € pour les stages supérieurs à un mois
- Au vu des demandes, la commission peut décider d'abonder cette aide de 50 € par mois pour les stages supérieurs à 3 mois et de 50% pour les étudiants effectuant leur stage hors zone europe.

Etudes à l'étranger:

- 300 € pour un semestre d'étude
- 500 € pour une année d'étude (9 à 12 mois)
- Au vu des demandes, la commission peut décider d'abonder cette aide de 50% pour les étudiants effectuant leurs études hors zone europe.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 28 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Autorisation donnée à M. le Député Maire à l'adhésion à cette fondation qui s'élève à 500 € par an.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 29 : Création d'une commission communale d'accessibilité - désignation des membres du Conseil siégeant dans cette commission

Approbation de la création d'une commission communale d'accessibilité et désignation de M. le Député Maire, M. BRESSON, M. MARTIN, M. LABERINE, Mme BASSET, Mlle CREON, Mme GATTO, M. AUBRY, Mlle HERGAT, M. TABOUROT, Mme PERRIER D'HIER, Mme DUHOT pour siéger dans cette commission.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 30 : Adhésion de nouvelles communes à l'Etablissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Action Foncière et modification des statuts

Avis favorable donné pour l'adhésion des Communes de COMPAINS, ESPINASSE à l'EPF/SMAF

Avis favorable donné sur la modification des articles V et VI des statuts pour permettre l'adhésion de la Région Auvergne, la représentation des trois autres départements à l'EPF/SMAF puis l'extension de l'EPF/SMAF réalisée par l'adhésion des communes ou des communautés de communes dotée des trois compétences (ZAC, SCOT, PLH) qui en feront la demande.

ACCORD A L'UNANIMITE

DECISIONS

Approbation des décisions prises par Monsieur le Député Maire depuis la séance du 22 septembre 2006, concernant :

2006-11 : participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'Institution Sainte Thècle - année 2006

2006-12 : modification régie d'avance paiement frais urgents de faible importance

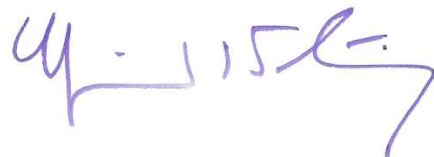
2006-13 : dépôt de plainte - affaire BREUILLON

2006-13 tarifs concerts église de Chamalières - orchestre d'auvergne

ACCORD A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 H 15.

FAIT À CHAMALIERES
Le 20 décembre 2006



Le Député Maire
Louis GISCARD d'ESTAING